

Peuple, le journal de Marat, annonçaient un mouvement populaire ; des fédérés commençaient à arriver en armes des départements, où on les avait levés, parmi les gardes nationaux, pour la défense de la patrie en danger ; les Marseillais venaient de faire leur entrée triomphale à Paris en chantant un hymne guerrier récemment composé, le chant des Marseillais, notre *Marseillaise*.

Dans la nuit du 10 août, les comités révolutionnaires qui, dans les 48 sections électorales de Paris, étaient les foyers de l'agitation démocratique, nommèrent une Commune ou municipalité insurrectionnelle ; celle-ci, réunie à l'Hôtel de Ville, fit sonner le tocsin ; les Marseillais, les ouvriers des faubourgs, tous les révolutionnaires ardents prirent les armes, et marchèrent avec des canons en chantant la *Marseillaise* et la *Carmagnole* contre les Tuileries, que gardaient des Suisses et des nobles en armes. Le roi et sa famille se réfugièrent à l'Assemblée législative pendant que le peuple livrait une bataille en règle, des plus meurtrières, à la garde du roi, qui finit par être vaincue et en partie massacrée.

Les Girondins, sous la pression des vainqueurs du 10 août et de la commune insurrectionnelle, firent voter par l'Assemblée la suspension du roi, et la convocation du peuple dans ses assemblées électorales pour nommer une nouvelle Assemblée qui déciderait du sort de Louis XVI. Les élections durent avoir lieu au suffrage universel. En attendant, le pouvoir exécutif fut remis à l'ancien ministère girondin, auquel on adjoignit Danton, le principal organisateur du mouvement du 10 août.

L'invasion prussienne : les massacres de Septembre et la victoire de Valmy. — Les Prussiens avançaient pendant ce temps, emportant une à une les places de la frontière qui couvraient Paris ; après Longwy, Verdun succomba le 2 septembre ; les envahisseurs, poussés par les émigrés, pillaient et pendaient sans pitié.

Alors, il y eut une explosion de colère à Paris : des suspects, « ci-devant » nobles, prêtres réfractaires, étaient, depuis le 10 août, entassés dans les prisons : des bandes furieuses en enfoncèrent les portes, et sans que la Commune, ou le ministre de la justice Danton, aient rien fait de sérieux pour les arrêter, elles massacrèrent impitoyablement, après un simulacre de jugement populaire, comme traîtres à la patrie, tout ce qu'elles y trouvèrent. Ce furent